

Mode de vie BJSC

L'école **Bois-Joli - Sacré-Cœur** prône une approche positive de la gestion des comportements. Les comportements attendus seront donc enseignés par l'équipe-école en s'appuyant sur les valeurs de notre établissement et les compétences en lien avec les approches de l'apprentissage de l'IB. Les bons comportements seront félicités et reconnus lorsqu'ils seront bien démontrés.

Bienveillance

Respecter

Je me considère. Je considère les autres par mes gestes et mes paroles. J'applique les consignes données par l'adulte. Je prends soin du matériel et de l'environnement. J'utilise un langage et un volume de voix agréables pour m'exprimer. Je valorise les différences.

Je fais preuve de bienveillance, quand :

- J'écoute et je fais les consignes demandées.
- Je vouvoie les adultes de l'école.
- Je prends soin de moi et des autres.
- Je circule silencieusement.
- Je travaille calmement.
- J'applique les règlements de la cour d'école.
- J'utilise le matériel de manière adéquate.
- ...

Compétences
sociales

Engagement

S'engager

Je m'investis et je persévère dans l'action. Je contribue positivement à rendre mon école agréable et sécuritaire. Je participe aux activités prévues à l'horaire et j'arrive à l'heure. J'assume mes choix, mes actes et mes paroles.

Je m'engage, quand :

- Je garde l'environnement propre.
- Je fais preuve d'un esprit sportif.
- Je participe activement.
- J'ai une attitude positive.
- Je range le matériel aux endroits appropriés.
- Je joue de manière sécuritaire.
- ...

Compétences
d'autogestion

Collaboration

Collaborer

Je communique et je participe activement pour réaliser mes tâches. Je contribue positivement à rendre mon école agréable et sécuritaire. Je dénonce les comportements interdits.

Je collabore, quand :

- Je dénonce et je décourage l'intimidation et la violence.
- J'utilise un langage respectueux.
- J'écoute la personne qui parle.
- J'attends le droit de parole.
- J'ai un ton de voix approprié.
- ...

Compétences
de communication

Nous voulons vivre
des relations agréables.

Nous voulons entendre
des mots qui font du bien.

Nous voulons ressentir
du bien-être.

Les conséquences à la suite d'un écart de conduite

Lors d'un écart de conduite, des conséquences logiques et éducatives, en lien avec le geste posé, seront déterminées et appliquées. Des mesures d'aide et de soutien pourraient également être offertes dans les cas de gestes graves ou lorsqu'un même problème se répète.

Tout adulte prend en considération les deux éléments suivants :

1. Les personnes impliquées

L'intervention vise le comportement et non l'élève.

2. L'évènement et son contexte

Une conséquence n'est pas appliquée de façon automatique. On analyse d'abord la situation :

- L'intention ;
- Le type d'incident ;
- La gravité et la fréquence.

Lignes directrices

- Les conséquences logiques et éducatives sont toujours attribuées dans le respect de la personne.
- L'élève a la possibilité d'expliquer ses attitudes, ses gestes et ses paroles auprès de l'adulte.
- L'adulte témoin de l'écart de conduite doit assurer un suivi et ce, peu importe la gravité.

Des conséquences logiques ou éducatives seront appliquées jusqu'à ce que l'élève fasse la démonstration qu'on peut lui faire confiance. Voici quelques exemples :

- Interdiction de sortir seul de la classe;
- Interdiction de fréquenter certains élèves de l'école;
- Assignation d'une place pour dîner et/ou d'un pupitre dans la classe;
- Reprise du temps perdu;
- Geste réparateur;
- Communication à ses parents et explication du comportement;
- Présentation d'excuses et explication de ce qui était inapproprié dans ses comportements;
- Réflexion;
- Etc.

**En bref, nos interventions visent
le développement des compétences**

- ☆ Sociales
- ☆ D'autogestion
- ☆ De communication

**L'intimidation et la violence,
ça se dénonce!**

INTIMIDATION, VIOLENCE, MANQUE DE CIVISME ou CONFLIT ?

Intimidation

Intimidation (LIP art.13)

Tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré ou non**

- Généralement à caractère **répétitif**
- Exprimé **directement ou indirectement**, y compris dans le cyberspace, dans un contexte d'**inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées
- Engendre **des sentiments de détresse**, d'être lésé, blessé, opprimé ou ostracisé

Violence

Violence (LIP art. 13)

Toute manifestation de force: verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle

- Exercée **intentionnellement** contre une personne
- Engendre des **sentiments de détresse**, d'être lésé, blessé, opprimé ou ostracisé
- S'attaque à l'**intégrité**, au **bien-être psychologique ou physique**, à ses droits ou à ses biens
- Violence **non intentionnelle** (non préméditée ou collatérale)

Les définitions suivantes sont inscrites dans la Loi sur l'instruction publique et servent de référence pour toutes les écoles du Québec.

Violence ou intimidation ≠ Conflit entre élèves

Lorsque le geste n'est pas intentionnel ou lorsqu'il n'y a pas de rapport de force ou de répétition dans le temps, on peut supposer que ces situations correspondent à des conflits. Des mesures s'imposent également. Dans ces cas, le traitement diffèrera cependant quelque peu. Il est donc important de ne pas confondre la violence ou l'intimidation avec la notion de conflit ou de chicane entre élèves qui impliquent généralement des opposants de forces égales à caractère non répétitif et qui sont plutôt isolés dans le temps.

Conflit : Désaccord ou confrontation entre des personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes intérêts, les mêmes valeurs. Il se développe à la suite d'un comportement ou d'une parole de l'autre perçue négativement, ou en réaction à une attitude. Les deux personnes peuvent se sentir perdantes lorsqu'il n'est pas résolu.

Manque de civisme : Fait référence aux actes d'agressivité mineures, aux impolites, aux écarts de conduite et au non-respect des règles de vie de l'école.

Exemples de manifestations de violence

- **Physiques** : pousser, donner des coups, cracher, enfermer quelqu'un, etc.
- **Verbales** : insulter oralement, ridiculiser. Humilier, menacer, etc.
- **Sociales** : exclure du groupe, rejeter ou ignorer, répandre des rumeurs, etc.
- **Sexuelles** : geste et commentaires sexuels non désirés, rumeurs sur une orientation sexuelles, etc.
- **Matérielles** : voler ou briser des biens.

DÉNONCER, C'EST AIDER!

QUELLE EST LA PLACE DU PARENT DANS LE PLAN DE LUTTE DE L'ÉCOLE ?	COMMENT S'Y PRENDRE POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU POUR FORMULER UNE PLAINTÉ ?
La place du parent est très importante et plusieurs mesures favorisent la collaboration entre l'école et la maison. Les parents doivent lire la section « L'intimidation et la violence, il faut que ça cesse! » avec leur enfant et signer l'engagement avec lui. Les parents assurent le suivi des conséquences et/ou les gestes réparateurs en signant le suivi des inconduites. Dans chaque cas de violence ou d'intimidation, les parents sont avisés par un intervenant de l'école.	À notre école, que je sois un élève victime ou un élève témoin, que je sois un membre du personnel ou un parent, je dénonce tout acte d'intimidation ou de violence. Je dois : Rencontrer un adulte (enseignant, éducateur spécialisé, éducateur en service de garde, professionnel, direction, etc.). <i>La plainte est confidentielle.</i>

QUE FERA L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE ?

Des actions sont immédiatement prises :

- Rencontrer l'élève (victime, témoins et intimidateur);
- Évaluer si une sanction est requise;
- Déterminer les interventions éducatives ou de sanctions à faire et les appliquer;
- Prévenir les parents et informer le titulaire de l'élève;
- Évaluer la possibilité de récidive et les mesures de prévention.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Les parents sont avisés pour chacune des interventions relevant de la violence ou de l'intimidation. À tout moment, la direction se réserve le droit d'adapter la conséquence selon la gravité de l'action commise.

Voici des interventions qui pourraient être utilisées dans la plupart des cas :

- Excuses écrites et/ou réflexion par l'élève et signées par le parent, geste de réparation (si souhaité par la victime);
- Rencontre avec le titulaire, le psychoéducateur, la direction;
- Activités d'habiletés sociales avec le psychoéducateur ou un technicien en éducation spécialisée;
- Rencontre avec la direction et les parents pour un plan d'intervention;
- Retrait à l'interne le jour même ou à un moment déterminé par la direction;
- Retrait à l'externe.

SUIVI DES SIGNALEMENTS ET DES PLAINTES

Pour chaque signalement ou plainte, l'école a le devoir :

- D'assurer un suivi;
- D'évaluer l'intensité et la récidive du geste;
- D'appliquer le protocole d'intervention approprié à la situation;
- De s'assurer que des mesures correctives sont mises en place.

CYBERINTIMIDATION

Il est interdit de tenir des propos qui portent atteinte à l'honneur ou à la réputation des membres du personnel, d'élèves ou encore de leurs proches. Il est aussi interdit de publier ou d'afficher des photos du personnel ou des élèves prises à l'école ou lors d'activités scolaires ou parascolaires sans l'autorisation de la direction, laquelle s'assurera d'avoir obtenu le consentement des personnes concernées (ou des parents). Ces règles s'appliquent aussi lors de l'utilisation des médias sociaux, blogues, sites de clavardage et autres outils technologiques pendant ou à l'extérieur des heures de classe, à l'école ou ailleurs. **TEAMS** est un outil de travail scolaire appartenant à l'école et au CSSSH et cet outil est soumis aux mêmes règles. Tout comme celle du personnel, la supervision des parents est exigée.

MON PLAN DE MATCH

À l'école

Personne(s) en qui j'ai confiance
et leur rôle dans l'école

À la maison

Je peux communiquer avec

Tel jeunes : 1 800 263-2266

Allo prof : <http://www.alloprof.qc.ca/>

Objets de la maison

Aucun objet de la maison n'est accepté à l'école.

1. Aucun échange ou don entre élèves n'est autorisé (collation, jouet, carte, vêtement, objet personnel, objet électronique).
2. L'élève ne doit jamais apporter d'objets dangereux (couteau, briquet, allumette, pétard, vapoteuse, cigarette, drogue, etc.).
3. Les planches à roulettes, les patins à roues alignées ainsi que les trottinettes ne doivent pas être utilisés sur la cour d'école.
4. L'utilisation par un élève du téléphone cellulaire, d'une tablette, d'écouteurs, d'une montre intelligente ou de tout autre appareil mobile personnel est interdite sur le territoire de l'école Bois-Joli - Sacré-Cœur. Si l'élève en apporte un, cet appareil sera confisqué et remis à la direction d'école. Le parent sera contacté afin d'être informé. Le parent s'engage à se déplacer pour récupérer l'appareil au moment convenu avec la direction. L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil, le CSSSH et son personnel ne peuvent être tenus responsables.

Objets perdus

L'école n'est pas responsable des objets perdus.
Aussi, pour faciliter le retour des objets, il serait souhaitable d'identifier tous les vêtements et les effets scolaires de votre enfant. Les objets retrouvés sont déposés dans un bac près de la porte du service de garde.

Perte, vol ou bris volontaire de matériel

Le matériel perdu, volé ou détérioré par négligence ou vandalisme devra être réparé, remplacé ou remboursé selon la situation. La direction pourra aussi demander que des travaux communautaires soient exécutés par l'élève impliqué comme conséquence.

TENUE VESTIMENTAIRE

L'élève doit se présenter dans une tenue appropriée, propre, confortable et convenable à la vie de l'école. Portez une attention particulière à la météo. Le port d'un couvre-chef ou d'un capuchon est autorisé à l'extérieur de l'école. Pour assurer la propreté de l'école, l'élève a besoin de deux paires de chaussures : une pour l'intérieur et l'autre pour l'extérieur. Les vêtements couvrent la poitrine, le ventre, le dos et les fesses. Les shorts et la jupe couvrent le corps jusqu'à mi-cuisse. Les chaussures doivent être sécuritaires et tenir au talon. Les « gougounes » ne sont pas permises. Les vêtements sont dépourvus de messages haineux ou violents.

Pour les élèves de l'immeuble Sacré-Cœur ainsi que certains groupes ESI, les élèves doivent se changer obligatoirement avant et après les cours d'éducation physique. Ils doivent transporter leur matériel dans un sac dédié à cet effet. Le matériel nécessaire est un t-shirt, un short, une paire d'espadrilles et des bas. De plus, le port de bijoux n'est pas autorisé par mesure de sécurité (boucles d'oreilles, chaîne, montre, etc.).



Formulaire d'engagement

Envers le *Mode de vie BJSC*



Mon rôle d'élève

Je, _____, m'engage à adopter des comportements de bienveillance,
(nom de l'élève)
d'engagement et de collaboration envers tous les élèves et les adultes de l'école **Bois-Joli - Sacré-Cœur**.

Avec mes parents, j'ai lu les règles de conduite et les mesures de sécurité à l'école. Pour mon bien-être et celui des autres, je m'engage à respecter ces règles durant toute l'année scolaire.

Signature de l'élève : _____

Le rôle des parents

Votre rôle dans le *Mode de vie BJSC* est essentiel. Lorsque l'école vous informe d'une intervention, il est important d'en discuter avec votre enfant. En soutenant les actions de l'école, votre enfant ressent l'étroite collaboration entre l'école et la maison, ce qui est bénéfique à son développement et à son équilibre.

Si vous avez des questions à la suite d'une intervention, n'hésitez pas à nous écrire ou à nous téléphoner pour clarifier la situation.

Comme parent, j'ai pris connaissance du *Mode de vie BJSC*. J'offre ma collaboration et je m'engage à supporter le personnel de l'équipe-école dans son application tout au long de l'année scolaire. Je m'assure également d'une supervision du temps d'écran de mon enfant et de veiller à ce que l'utilisation des médias sociaux et de l'outil TEAMS soit adéquate.

Signature du parent : _____

Le rôle de l'enseignant

Comme intervenant de l'école, je m'engage à t'accompagner tout au long de ton année scolaire et à t'aider à bien comprendre les comportements attendus du *Mode de vie BJSC*. Je t'encouragerai dans tes efforts et tes démarches.

Signature de l'enseignant : _____

